

# ACTION URGENTE

## MYANMAR. SIX MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR PROTESTÉ PACIFIQUEMENT

**Deux membres du Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF) ainsi que deux autres personnes ont été emprisonnés au Myanmar uniquement pour avoir participé à une action de protestation pacifique contre un projet d'augmentation des tarifs de l'électricité. Ces personnes sont des prisonniers d'opinion qui doivent être libérés immédiatement et sans condition. L'une d'entre elles risque une nouvelle peine d'emprisonnement pour avoir participé à une autre action de protestation pacifique.**

Le 23 mars, **Thein Aung Myint** et sa femme, **Khet Khet Tin**, ainsi que **Saw Hla Aung** et **Kyaw Myo Htun** ont été déclarés coupables et condamnés à une peine de six mois de prison en vertu de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques. Ce jugement a été prononcé par un tribunal à Mandalay, dans le centre du Myanmar.

Tous les quatre avaient été arrêtés le 27 mars 2014 pendant une veillée aux chandelles organisée pour protester contre un projet d'augmentation des tarifs de l'électricité. Thein Aung Myint et Saw Hla Aung, tous deux membres du MDCF, en étaient les organisateurs. Selon des sources fiables, ils avaient déposé auprès des autorités de la municipalité une demande d'autorisation, mais celle-ci leur a été refusée sans aucune raison. La veillée a été maintenue et, le 27 mars, 100 personnes étaient réunies pour protester pacifiquement devant le Diamond Plaza, un centre commercial situé à Mandalay. Peu après le début de la veillée, la police a arrêté Thein Aung Myint et Saw Hla Aung. Les forces de police ont également arrêté Kyaw Myo Htun, un badaud qui applaudissait les participants, ainsi que Khet Khet Tin, la femme de Thein Aung Myint, qui se trouvait aussi à proximité et avait demandé aux agents de ne pas recourir à une force excessive lorsqu'elle a vu qu'ils arrêtaient son mari.

Ces quatre personnes ont été inculpées de participation à une action de protestation non autorisée, au titre de l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques. Elles ont été déclarées coupables et condamnées à six mois d'emprisonnement – la peine maximale pour ce chef d'accusation – et sont actuellement détenues à la prison d'Oh Bo à Mandalay.

Thein Aung Myint avait déjà été emprisonné auparavant en raison de ses activités politiques pacifiques. Il fait aussi l'objet de poursuites, toujours au titre de l'article 18, pour participation à une autre action de protestation pacifique ayant eu lieu le 27 octobre 2014. L'objectif de cette action était de demander l'ouverture d'une enquête sur la mort du journaliste Par Gyi (alias Aung Naing) survenue le même mois, alors que celui-ci était incarcéré sous l'autorité de l'armée.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités du Myanmar de libérer immédiatement et sans condition Thein Aung Myint, Khet Khet Tin, Saw Hla Aung et Kyaw Myo Htun ;
- en attendant, priez-les de veiller à ce que ces personnes ne soient pas victimes de tortures ou d'autres mauvais traitements, ou transférées vers des prisons éloignées, et qu'elles puissent communiquer régulièrement avec leurs familles et les avocats de leur choix, et bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- appelez-les à abroger ou modifier toutes les lois qui imposent des restrictions arbitraires ou généralisées de l'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 MAI 2015 À :

Président

Thein Sein  
President's Office  
Nay Pyi Taw  
République de l'Union du Myanmar  
Fax : +95 1 652 624  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur

Lt. Gen. Ko Ko  
Ministry of Home Affairs  
Office No. 10  
Nay Pyi Taw  
République de l'Union du Myanmar  
**Formule d'appel : Dear Minister, /  
Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**

Président de la Commission nationale  
des droits humains du Myanmar  
U Win Mra  
27 Pyay Road, Hline Township  
Yangon  
République de l'Union du Myanmar  
Fax : +95 1 659 668  
Courriel : winmra@mnhr.org.mm

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## MYANMAR. SIX MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR PROTESTÉ PACIFIQUEMENT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF) est une organisation communautaire qui fait campagne contre les violations des droits humains et en faveur du développement du Myanmar. Six membres de cette organisation sont actuellement en prison pour avoir critiqué le gouvernement et organisé des actions de protestation pacifiques. Amnesty International craint que les membres du MDCF et leurs familles ne soient pris pour cible dans le but de réduire l'organisation au silence (voir l'action urgente :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=ASA16%2f029%2f2014&language=fr> . )

Thein Aung Myint avait déjà été emprisonné auparavant en raison de ses activités politiques pacifiques. Il est actuellement sous le coup d'une autre inculpation, au titre de l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, pour avoir participé à une action de protestation pacifique qui a eu lieu le 27 octobre 2014, et dont l'objectif était de demander l'ouverture d'une enquête sur la mort du journaliste Par Gyi (alias Aung Naing) survenue le même mois, alors que celui-ci était détenu par l'armée. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la déclaration publique d'Amnesty International :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=ASA16%2f028%2f2014&language=en>

Les autorités du Myanmar continuent d'arrêter et d'emprisonner des militants et des défenseurs des droits humains exerçant simplement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, deux droits garantis par les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International est préoccupée par un certain nombre de lois restrictives des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique au Myanmar, notamment la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, qui a été utilisée pour arrêter et emprisonner des dizaines de militants depuis son entrée en vigueur en 2012. Face à la pression nationale et internationale, le parlement a proposé des modifications à la loi, que le président a promulguées sous forme de loi le 24 juin 2014. Cependant, la loi modifiée ne respecte toujours pas les normes et le droit international relatifs aux droits humains, et les défenseurs des droits humains ainsi que les militants politiques risquent en permanence d'être arrêtés et emprisonnés simplement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains.

Amnesty International continue de recevoir des informations sur les mauvaises conditions de détention au Myanmar, qui ne respectent pas les normes internationales comme celles de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies. Le fait que les détenus ne bénéficient pas toujours de soins médicaux appropriés, d'eau potable, de nourriture satisfaisante sur le plan nutritif et d'eau pour se laver est notamment un sujet d'inquiétude.

Noms : Thein Aung Myint (h), Khet Khet Tin (f), Saw Hla Aung (h) et Kyaw Myo Htun (h)  
Hommes et femme

AU 75/15, ASA 16/1348/2015, 30 mars 2015